

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Caravane *)	BÜRSTNER	5 2 0 3	CH 9111 52

Constructeur BÜRSTNER Wohnwagenwerk GmbH, D-7640 Kehl-Neumühl 11

Identification sur la plaquette du constructeur -

devant le No. du châssis "WBU5203...."

Plaquette constructeur à droite, à l'avant en bas sur la carrosserie

Numero du châssis à droite, latéralement sur le longeron, devant l'essieu

Importateur principal BÜRSTNER AG, 4153 Reinach

Vehicule homologué WBU 5203 TKC9 000 072

Châssis

Nombre d'essieux 2 (essieu tandem) Nombre de roues 2 Suspension caoutchouc Direction -

Frein de service mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues;

Frein d'arrêt sécurité de rupture, dispositif automatique de recul + éventuellement blocage mécanique de recul

mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie roulotte d'habitation

Dimensions

	intérieur	extérieur
Longueur		6750
Largeur		2170
Hauteur		2470

Porte à faux

	av	ar
		2760

Empattement

	av	ar
Voies		1820-1862
Distance anneau axe	av	ar 1990
Distance pivot		axe ar

Poids

	avant	arrière	total
Poids à vide	50	770	820 **)
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	75	1000	1000
Pneus		165 R 13	*)
Ply/bar		R / 2,6	
Charge pour Vmax		1050	
		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail

Marque \_\_\_\_\_ Type \_\_\_\_\_

Brut \_\_\_\_\_ à/min \_\_\_\_\_

Silencieux \_\_\_\_\_

Mesure des gaz \_\_\_\_\_

Déparasitage \_\_\_\_\_

§)

Equipement

	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop	2a	(E)
Clignoteurs	ar I	(E)
Catadioptrés	av I	(E)
	lat. III	(E)
Feux de gabarit	ar A	(E)
	lat.	
	ar	
	ar vers l'av	

Eclairage plaque 1/ combiné à gauche

Cale 220x90x100 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Caravane  
Marque et type BURSTNER 5 2 0 3  
FH-NoGH 9111 52  
Carrosserie roulotte d'habitation

Poids à vide selon bulletin pesage  
Charge utile -  
Poids total selon véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule tracteur obligatoire: voiture automobile ayant toutes les roues motrices; peut être admise à la circulation avec un véhicule tracteur n'ayant pas toutes les roues motrices, comme remorque spéciale selon l'article 81, alinéa 2 de l'OCR.
- \*\* ) Poids du véhicule avec l'aménagement intérieur suivant: 1 groupe de sièges circulaire avec table à l'arrière, 1 dortoir pour 3 personnes resp. 1 groupe de sièges avec table à l'avant, 1 armoire, 1 bloc-cuisine, 1 frigo, 1 cabinet de toilette, 1 chauffage, 1 cloison extensible, 1 commode, divers réduits.
- + ) Variante de pneus : 175 R 13      1170 (2,7)      Vmax 100 km/h
- § ) Équipement : des bavettes sont exigées.

Inscription dans le permis de circulation: (pour remorque spéciale)  
125 - autorisation spéciale obligatoire.